

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du lundi 10 mars 2025

Résolution: CA25 22 0049

---

### **Résolution pour une communication ouverte sur l'efficacité des nouveaux murs antibruit dans le secteur Butler de Pointe-Saint-Charles**

Considérant que l'évaluation environnementale du projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent, publiée par Santé Canada en 2013, stipulait que des mesures d'atténuation sonores seraient requises dans la totalité des zones sensibles sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant que des seuils de niveaux sonores maximums et une obligation de suivi sont prévus au contrat conclu entre Infrastructure Canada et le consortium Signature sur le Saint-Laurent pour les 30 années suivant la mise en service du projet;

Considérant qu'Infrastructure Canada et Signature sur le Saint-Laurent se sont engagés lors des séances de comité de bon voisinage à respecter les exigences prévues en matière de gestion du bruit et à apporter les correctifs si nécessaire;

Considérant qu'en 2019, après la mise en service du projet, des relevés sonores réalisés conjointement par Infrastructure Canada et Signature sur le Saint-Laurent présentent des niveaux sonores supérieurs aux critères établis dans le secteur Butler de Pointe-Saint-Charles;

Considérant qu'en 2023 Infrastructure Canada a réitéré que « la qualité de vie des citoyens est une priorité » ainsi que son engagement de travailler avec Signature sur le Saint-Laurent « afin de trouver une solution satisfaisante et assurer que les limites de bruit prévues au contrat seront respectées »;

Considérant qu'en 2023 des travaux de remplacement et de rehaussement des murs antibruit ont été effectués par Signature sur le Saint-Laurent dans le secteur Butler;

Considérant qu'en réponse à des demandes d'accès à l'information, les documents soumis ont tous été censurés et qu'il est impossible de prendre connaissance des relevés de bruit effectués;

Considérant qu'Infrastructure Canada et Signature sur le Saint-Laurent se sont engagés à effectuer « un suivi de la performance des nouveaux murs antibruit et une communication avec les citoyens au printemps 2024 »;

Considérant que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest est saisi des préoccupations citoyennes depuis le début du projet et considérant l'importance de préserver un milieu de vie de qualité;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin et Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada :

- D'informer les résidentes et résidents du secteur Butler sur la performance des nouveaux murs antibruit et les tests sonores réalisés;
- De veiller à la conformité des installations : respect des limites de bruit prévues au contrat;
- De mettre en place un mécanisme de suivi et de reddition de compte public quant au respect des limites de bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.21

Benoit DORAIS

---

Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2025